



Pour citer cet article :

Henry Van Etten, Jean Wintzenrieth, « L'éducateur d'enfants délinquants », *Éducateurs*, n°28, juillet-août 1950, p. 350-353.



L'Éducateur d'enfants délinquants

par Henry Van Etten et Jean Wintzenrieth.

Historique.

L'INSTITUTION d'éducateurs d'enfants délinquants est récente : la première expérience fut tentée en 1937 dans les deux maisons d'éducation surveillée de Saint-Maurice et de Saint-Hilaire. Le remplacement des surveillants de tous âges et en uniforme par des éducateurs jeunes, en civil, fut la première innovation. Auparavant la plupart des surveillants des colonies pénitentiaires de mineurs étaient d'anciens surveillants de Maisons Centrales d'adultes. Le personnel de ces colonies était complété par deux ou trois instituteurs chargés de tâches administratives en plus des classes du soir s'adressant bien souvent à plus de quatre-vingt élèves.

Sauf erreur, la première école de cadres de la région parisienne fut celle dirigée par M. Pinaud, et annexée à l'école Théophile Roussel (1) dont il était depuis peu le directeur. Malgré les difficultés de l'heure les résultats furent remarquables et, petit à petit, d'autres écoles de cadres furent créées en province.

Caractères généraux.

Les éducateurs en maisons d'enfants, colonies de vacances et orphelinats présentent certains caractères communs. Peut-être ne diffèrent-ils qu'en « densité », si l'on peut s'exprimer ainsi.

Il y a souvent des enfants difficiles ou même déficients dans les colonies de vacances, mais les éducateurs ne les ont en charge que quelques semaines.

Dans les orphelinats, l'éducateur doit remplacer les parents disparus; cependant, cette tâche est souvent moins difficile qu'auprès de jeunes délinquants ayant des parents qui les ont négligés ou même abandonnés et dont ils connaissent l'existence. Le problème de l'éducateur d'enfants délinquants est donc plus ardu et réclame plus de qualités en raison même du

(1) A Montesson (Seine-et-Oise).

caractère spécial de la délinquance et de ses conséquences humaines et sociales. Pour cette raison, et plus que partout ailleurs, il faut *mettre à cette tâche des éducateurs qui aient la vocation et la passion de leur métier, des gens qui font cela parce qu'ils y croient* (1). Un éducateur sans force morale, peu consciencieux, sans personnalité solide, sans rayonnement par conséquent, peut faire un mal terrible et ruiner de jeunes vies déjà en danger.

La richesse des bâtiments et du mobilier, l'excellence des méthodes ne valent rien et ne donnent rien si les éducateurs ne sont pas à la hauteur de leur tâche.

Dans un centre d'observation et de rééducation, l'état d'esprit des éducateurs se reflète sur les pupilles avec toutes ses conséquences, bonnes ou mauvaises. On peut le comparer à une horloge sur laquelle toute la maison se règle; si elle ne marche pas juste, tout s'en ressent. C'est par l'exemple quotidien de tout le personnel que la rééducation se fait, dans la mesure, bien entendu, où les jeunes délinquants peuvent être perméables à celle-ci. N'oublions pas que l'on a affaire, dans plus de 80 % des cas, à des caractériels et à des débiles mentaux.

Il est donc évident qu'on demande beaucoup à l'éducateur d'enfants délinquants. Disons même qu'actuellement on lui demande trop, tant sur le plan humain que sur le plan intellectuel et professionnel. Il doit diriger son groupe du matin au soir sans jamais avoir l'air de s'imposer. Il n'est plus le morne « gardien », pas même un « surveillant de collège », c'est un grand frère qui doit être en plein dans la vie, connaître et comprendre les problèmes personnels de ses garçons (dont l'expérience pratique dépasse, hélas ! généralement la sienne).

Nos jeunes éducateurs se sont surtout recrutés, jusqu'à présent, dans les milieux Éclaireurs, ce qui ne surprendra pas ceux qui connaissent l'idéal du Scoutisme, son esprit de service et l'intérêt qu'il porte à la jeunesse.

Qualités humaines.

A notre avis, 19 ou 20 ans sont l'âge minimum pour commencer les études spéciales qui permettront d'entrer en fonction à 22 ou 23 ans. Un éducateur de 25 ans, marié, aura toujours plus d'influence qu'un éducateur plus jeune et célibataire. Non seulement au point de vue de la maturité que donne le mariage, mais encore à cause de la présence d'un couple régulier au milieu des dévoyés et des sans-familles; et quand l'enfant vient illuminer le jeune foyer c'est un grand bienfait pour les pupilles. La vulgarité du langage et des manières d'être sont adoucies par la présence des femmes et des enfants qui crée l'ambiance favorable à la normalisation de la vie.

La présence de femmes dans les maisons de garçons ne se discute plus. Jusqu'à l'âge adulte, le jeune homme a besoin de la présence féminine : assistante sociale, économiste, infirmière, lingère, etc. C'est un problème très important et difficile à résoudre qui se pose aux établissements dirigés par des religieux. Nous savons que des efforts sont faits dans ce sens depuis quelques mois au moins.

Cette vocation d'éducateur dont nous avons parlé plus haut se manifeste, avant tout, sur le plan humain par le *contact*, « l'accrochage » avec les jeunes, don de sympathie qui ne s'apprend pas. Si l'*amour* pour les jeunes doit être la première qualité de l'éducateur, le *bon sens*, le sain équilibre qui sait discerner l'essentiel de l'accessoire et ramener les choses et les faits à leurs

(1) M.-J. Guérin-Desjardins.

justes proportions, et enfin l'*intuition* qui permet de sentir ce qui se passe dans l'âme souvent fermée de l'adolescent, lui sont tout aussi nécessaires, ainsi qu'un sens aigu de la *justice*. Les jeunes sont impitoyables à cet égard, comme chacun sait.

Le jeune délinquant étant souvent un émotif, il ne faut pas craindre de le traiter sentimentalement (ce qui ne veut surtout pas dire avec sensiblerie) et de l'amener, grâce à des entretiens particuliers véritablement affectueux, à analyser lui-même, objectivement, son propre cas.

L'éducateur ayant une foi religieuse est souvent mieux armé que l'indifférent. Le sens de sa vocation en sera affermi. La prière lui sera un précieux secours dans sa lutte quotidienne. Il sera, par exemple, moins sensible à l'ingratitude qu'il rencontrera presque toujours chez ses garçons, car son sens spirituel l'aidera à persévérer, malgré ses déconvenues, dans sa tâche difficile.

La santé de l'éducateur est très importante : une infirmité ou une certaine incapacité physique risquent de le discréditer auprès des jeunes. Si un bon équilibre physique et psychique est nécessaire, les conditions matérielles dans lesquelles il vit ont également leur rôle à jouer : il est indispensable que l'éducateur ait un logement privé, confortable; l'organisation de la maison doit lui permettre de se consacrer normalement à sa famille et de garder largement contact avec la vie extérieure.

Plusieurs dangers guettent l'éducateur au cours de sa carrière. Citons principalement : l'accoutumance aux problèmes individuels quotidiens créant une certaine torpeur et un laisser-aller qui facilement ramènent aux solutions de force et de discipline aveugle; le surmenage avec le déséquilibre et la nervosité qu'il entraîne; enfin l'âge. Le surmenage est peut-être de tous le plus dangereux. Le problème de la « relève », exposé il y a longtemps par M^{me} Jacqueline Albert-Lambert, n'a jamais été poursuivi à fond, faute d'argent. Il est actuellement demandé pour les éducateurs cinq semaines de vacances par an; c'est absolument insuffisant ! Il en est de même du problème du reclassement des éducateurs devenus trop vieux. Dix ou douze ans d'exercice devraient être le maximum pour un éducateur de groupe, à la fois à cause de l'âge (plus de 35 ou 36 ans) et à cause de la fatigue générale. Une solution devra être trouvée un jour ou l'autre.

Ajoutons encore qu'au point de vue sexuel l'éducateur doit être bien équilibré. On a présent à la mémoire ces lamentables histoires de jeunes hommes qui ont failli parce qu'ils se trouvaient avec des adolescents plus ou moins vicieux en même temps que plus ou moins à leur merci.

Enfin rappelons que vis-à-vis de ses collègues, il est essentiel que l'éducateur ait l'esprit d'équipe. Sans esprit d'équipe, aucun travail de rééducation n'est possible puisqu'il est le résultat d'efforts collectifs de la part du directeur, du médecin, du psychiatre, du psychologue, des instituteurs, des contremaîtres, des assistantes sociales, des éducateurs, etc.

Qualités professionnelles.

Le don pédagogique est essentiel : la plupart des éducateurs et des directeurs estiment que sans de solides qualités humaines, aucune culture, si approfondie soit-elle, aucun diplôme ne peut suffire. Certes *il faut tout de même que les éducateurs soient plus instruits que leurs pupilles* (1). Mais il faut bien se garder d'exiger une formation trop intellectuelle qui risquerait de creuser

(1) Henri Joubrel in *Rééducation*, n° 16 de juillet-août 1949.

un fossé entre les éducateurs et leurs pupilles appartenant à la classe moyenne ou populaire. Que des intellectuels deviennent psychothérapeutes et spécialistes, très bien ! Mais puisque l'éducateur est *avant tout un homme d'action plus que de recherche ou de pensée*, imposer plus qu'une bonne formation pratique serait, à notre avis, une grave erreur. Elle nous priverait *d'éléments populaires qui n'ont pu pousser très loin leurs études, mais qui se sont durement heurtés à la vie... et qui, de ce fait, sont plus aptes que d'autres à comprendre le comportement de certains jeunes, à se faire comprendre d'eux et à modifier leur orientation.*

Ajoutons qu'il faut que l'éducateur soit un bon bricoleur (1), ceci pris dans le meilleur sens du mot. Il est nécessaire qu'il ait de bonnes vues d'ensemble sur les travaux du bois et du fer, sur l'électricité (petites réparations, etc.) car il doit savoir travailler de ses mains pour entraîner et guider utilement les garçons de son groupe. Nous ne sommes plus à l'époque où le surveillant *regardait* travailler, en marchant de long en large, les mains derrière le dos, manipulant un énorme trousseau de clefs. C'est par le travail manuel en commun que l'éducateur se rapproche le mieux de ses pupilles. Ne pas avoir peur de se salir les mains avec eux est essentiel.

L'utilisation des loisirs a la plus grande importance (sports divers, art dramatique, chant, musique, jeux, cinéma, lecture, imprimerie à l'école, maquettes, pyrogravure, modelage, visites d'usines et de musées, etc.) et demande toujours de l'éducateur une sérieuse préparation. Ces activités dirigées jouent un grand rôle dans la vie de l'internat car elles permettent d'observer les jeunes délinquants dans leur vie quotidienne et de se rendre compte de leurs intérêts dans la vie. Elles permettent à l'éducateur de se faire une opinion et de pouvoir préparer ainsi l'avenir dans de meilleures conditions. Il y a actuellement un axiome universellement accepté, c'est qu'il faut préparer la « sortie » à partir du moment même de « l'entrée » dans la maison de rééducation (2).

En ce qui concerne la formation personnelle des éducateurs nous faisons nôtres les conclusions de la Commission consultative de l'U.I.P.E. (3); la sélection, la formation et le statut du personnel éducatif des maisons de rééducation sont le souci permanent de l'Association Nationale des Educateurs de Jeunes Inadaptés qui publie la revue *Rééducation*.

●

Certes, nous n'ignorons pas les joies réelles et profondes qu'éprouve l'éducateur lorsque l'attachement de ses garçons et les transformations qu'il voit s'opérer en eux couronnent son action. Mais que nos lecteurs nous pardonnent d'avoir insisté sur les difficultés du métier d'éducateur d'enfants délinquants. L'assurance de la réussite ne nous est pas donnée. Seuls les longs efforts nous appartiennent. Et pouvons-nous mieux faire que de reprendre le mot d'Ambroise Paré : « Je le pensai, Dieu le guérit » ?

Henry van ETTEN

et

Jean WINTZENRIETH.

(1) Si l'éducateur possédait un métier manuel ce n'en serait que mieux, mais on ne voit pas bien comment cela pourrait se concilier avec les exigences de sa formation spéciale et de sa jeunesse indispensable.

(2) Nous n'oublions pas la formation professionnelle des jeunes délinquants, mais cette question n'entre pas dans le cadre de notre étude.

(3) Union internationale pour la protection de l'enfance; nos lecteurs en trouveront plus loin de larges extraits.